



Appareil de Berlèse

15131

NOTICE



Retrouvez
l'ensemble
de nos gammes sur :
www.pierron.fr

 **PIERRON**
ÉQUIPEMENT PÉDAGOGIQUE SCIENTIFIQUE

PIERRON - ASCO & CELDA • CS 80609 • 57206 SARREGUEMINES Cedex • France

Tél. : 03 87 95 14 77 • Fax : 03 87 98 45 91

E-mail : education-france@pierron.fr

Si de nombreux arthropodes du sol peuvent être aisément capturés (à l'aide d'un aspirateur à insectes par exemple), il n'en est pas de même pour la microfaune et notamment les microarthropodes pour la récolte desquels l'appareil de Berlèse est pratiquement indispensable.

L'échantillon de terre (de feuilles mortes, de mousse ou d'humus) est placé dans la cuvette dont le fond est constitué d'un tamis. Une source de chaleur et de lumière (ampoule électrique) est maintenue au dessus de l'échantillon. La lumière et la dessiccation chassent les animaux qui traversent le tamis, descendent dans l'entonnoir et finissent par tomber dans un flacon collecteur contenant un liquide conservateur.

Composition

L'appareil de Berlèse est composé de :

- Un entonnoir avec cuvette en polystyrène noir : diam. sup. 175 mm
- Une chambre de récolte en polystyrène noir : diam. 100 mm
- Un tamis en acier galvanisé : diam. 150 mm, mailles 1 mm

Utilisation

- Placer le tamis au fond de la cuvette.
- Déposer l'échantillon de terre au fond de la cuvette sur une épaisseur de 4 cm environ. Ces échantillons peuvent être conservés pendant près de deux semaines au réfrigérateur avant d'être utilisés pour la recherche de la microfaune du sol. Pour des terres très humides, il est conseillé d'éliminer l'excès d'humidité par simple séchage à température ambiante. Tapoter légèrement sur la paroi de la cuvette afin d'éliminer les particules de terre (qui pourraient venir souiller votre récolte).
- Encastrer l'ensemble cuvette-entonnoir sur la chambre de récolte sous laquelle vous aurez préalablement placé un béccher avec du liquide conservateur (eau formolée à 10% ou éthanol à 70°).

- Placer une lampe au-dessus de la cuvette (une lampe de bureau ou de microscopie peut très bien convenir). La source de lumière doit être suffisamment proche de l'échantillon pour que la chaleur émise provoque la dessiccation de l'échantillon.

- L'échantillon subit ainsi les effets de la lumière pendant 24 à 48 heures. Pour accélérer la dessiccation, enlever après quelques heures d'exposition, la couche de terre superficielle déjà sèche.

Cela permettra un séchage plus rapide de la terre située plus en profondeur. Vérifier de temps à autre le niveau du liquide conservateur. Compléter celui-ci si l'évaporation est trop importante.

- Des animaux peuvent parfois être récoltés au bout de quelques heures.

Le prélèvement se fait à l'aide d'un compte-gouttes. Les animaux prélevés sont placés sur un verre de montre et observés à la loupe binoculaire.

1 - Entretien

Aucun entretien particulier n'est nécessaire au fonctionnement de votre appareil. Toutes les opérations de maintenance ou de réparation doivent être réalisées par PIERRON - ASCO & CELDA. En cas de problème, n'hésitez pas à contacter le Service Clients.

2 - Garantie

Les matériels livrés par PIERRON - ASCO & CELDA sont garantis, à compter de leur livraison, contre tous défauts ou vices cachés du matériel vendu. Cette garantie est valable pour une durée de 2 ans après livraison et se limite à la réparation ou au remplacement du matériel défectueux. La garantie ne pourra être accordée en cas d'avarie résultant d'une utilisation incorrecte du matériel.

Sont exclus de cette garantie : la verrerie de laboratoire, les lampes, fusibles, tubes à vide, produits, pièces d'usure, matériel informatique et multimédia.

Certains matériels peuvent avoir une garantie inférieure à 2 ans, dans ce cas, la garantie spécifique est indiquée sur le catalogue ou document publicitaire.

Le retour de matériel sous garantie doit avoir notre accord écrit.

Vices apparents : nous ne pourrions admettre de réclamation qui ne nous serait pas parvenue dans un délai de quinze jours après livraison au maximum. À l'export, ce délai est porté à un mois.

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention par une personne extérieure à notre Société aura été constatée.